



**DECISION DU BUREAU**  
**Séance du 2 juin 2022.**

Date de la convocation : 24 mai 2022  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 3

Le jeudi 2 juin 2022  
Les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
9 rue des Trois Banquets à Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Janine GIBERT, Messieurs Denis BEZIAT, Max CAZARRE, Guillaume DEBEAURAIN, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Thierry SAVIGNY, et Thierry SUAUD.

**Étaient absents excusés :** Madame Martine FRITIERE, Messieurs Jean-Jacques ALMERO, Robert BARBREAU, Patrick BOUBE, Patrice RIVAL.

**Pouvoirs :**

- Monsieur Jean-Jacques ALMERO donne pouvoir à Monsieur Marc LASSERRE
- Monsieur Patrice RIVAL à Monsieur Thierry SUAUD
- Monsieur Robert BARBREAU à Monsieur Thierry SUAUD

**Décision n°BU202237 : Convention d'accès au restaurant administratif**

Nomenclature : *4.1.2 Gestion*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume DEBEAURAIN **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du Comité Syndical ».

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 juin 2022 ;

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de donner la possibilité aux agents du SDEHG d'accéder au restaurant inter administratif situé au 5, rue Delpech à TOULOUSE.



**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : Autorise le Président à signer la convention avec l'Association de Gestion du Restaurant Administratif Delpech (AGRIADe) donnant accès au personnel du SDEHG au restaurant inter administratif situé au 5, rue Delpech à TOULOUSE et tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



  
Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,  
Le

**24 JUIN 2022**

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*